

## ANNEXE 1c

Entre les soussignés,

**D'une part,** Le Pensionnat du Sacré-Coeur  
86, Rue de Courlancy, Reims  
Représentée par : **M Dupuis**  
En qualité de : Directeur

**D'autre part** L'entreprise : **A.J.R**  
36, Rue de Roubaix, Reims  
Représenté par **M Pirouelle**  
En qualité de Directeur Général

Et, Stagiaire : **M .....**  
Né (e) le :  
Adresse :  
Tel :  
Stagiaire sous statut scolaire

La présente convention a pour objet la mise en œuvre, au bénéfice du stagiaire ci-dessus nommé, de « séquence éducative en entreprise ou en période de formation en entreprise ou en milieu professionnel » réalisé dans le cadre de son enseignement.

### Article 1 – Objet du stage

Le stage a pour but de permettre au stagiaire de prendre contact avec le monde du travail et de vérifier les aptitudes et l'intérêt du stagiaire pour la profession suivante : **de menuisier**. Les missions et les tâches effectuées par le stagiaire sont établies par le responsable de formation (M ....), en lien avec le formateur référent (Mme ....) et le stagiaire.

### Article 2 – Modalité de déroulement du stage

Le stage se déroulera **du 4 septembre 2007 au 27 juin 2008**, sauf pendant les vacances scolaires, soit une période de 34 semaines, sur la base de 16h00 par semaine, suivant l'horaire ci-dessous :

	Matin de - à	Après-midi de - à	Nombre d'heure
Lundi	8h00 – 12h00		4h00
Mardi	8h00 – 12h00		4h00
Mercredi			
Jeudi	8h00 – 12h00		4h00
Vendredi	8h00 – 12h00		4h00
Samedi			

### Article 3 – Encadrement du stagiaire

Le stagiaire est suivi durant le stage par : **M ....** tuteur dans l'entreprise. Celui-ci s'engage à signaler au centre de formation les retards et les absences du stagiaire.

Le formateur référent : Mme .... effectue un suivi du stagiaire. De même, elle pourra être sollicitée à tout moment si un problème est constaté au cours du séjour du stagiaire dans l'établissement.

#### **Article 4 – Réglementation et vie dans l'établissement.**

Durant son stage, M ..... conserve son statut « d'élève du Sacré-Coeur ». De ce fait il ne peut prétendre à aucune rémunération par l'entreprise. Le stagiaire doit se conformer au règlement intérieur de l'entreprise et du centre formation, notamment en ce qui concerne les horaires de travail et les règles d'hygiène et de sécurité rattachées aux travaux qui lui seront confiés. Pendant ces temps de présence en entreprise de production, M. .... est placé sous l'autorité hiérarchique de M ..... , responsable de production. En cas de manquement à ces règles, l'entreprise se réserve le droit de mettre fin au stage, après avoir prévenu le formateur référent ou le responsable du Pensionnat du Sacré-Coeur.

#### **Article 5 – Protection sociale en cas d'accident.**

Le pensionnat du sacré-coeur a contracté une assurance couvrant la responsabilité civile du stagiaire pour les dommages qu'il pourrait causer pendant son stage.

L'entreprise A.J.R atteste être bénéficiaire d'une assurance couvrant sa responsabilité ainsi que celle de ses dirigeants et personnels en cas de dommages causés au stagiaire et engageant sa responsabilité. En cas d'accident survenant au stagiaire soit au cours du travail, soit au cours du trajet, le responsable de l'entreprise, après avoir pris toutes les dispositions réglementaires habituelles, s'engage d'une part à prévenir l'établissement dans les délais les plus brefs et d'autre part, à faire parvenir toutes les déclarations dans un délai de 24h00 au responsable du Pensionnat du Sacré-Coeur, qui, en tant que responsable du stagiaire, est chargé des démarches administratives officielles.

#### **Article 6 – Effet – durée – renouvellement.**

La présente convention prend effet à la date de signature. Elle couvrira la période mentionnée à l'article 2, le renouvellement éventuel fera obligatoirement l'objet d'un avenant spécifique à la présente convention.

#### **Article 7 – Encadrement / Evaluation.**

Le formateur référent prendra contact avec le tuteur désigné dans l'entreprise afin d'effectuer un suivi régulier tout au long de la période de stage.

#### **Article 8 – Résiliation.**

A tout moment et d'un commun accord, le stage pourra être interrompu temporairement ou définitivement soit à la demande de l'entreprise, soit à la demande du Pensionnat du Sacré-Coeur, s'il s'avère que la présence du stagiaire crée des difficultés à l'entreprise ou si les termes de la présente convention ne sont pas respectés.

Fait le .....

à Reims

P.S.C

Signature & Cachet

**M Dupuis Hubert**

Fait le .....

à .....

Stagiaire

Signature

**M. ....**

Fait le .....

à Reims

A.J.R

Signature & Cachet

**M Pirouelle Bernard**

Mère du Stagiaire

Signature

**Mme .....**

Père du Stagiaire

Signature

**M. ....**